

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION



depuis 1990

IMPORTANT :

Je réserve avant l'envoi du dossier : places limitées !

MEMO :

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire
- Attestation de vaccinations Obligatoire
- ou les copies du carnet de vaccination
- Acompte de 30 % du coût total du séjour par chèque, espèce, virement ou chèques Ancv (ou règlement complet si l'inscription est réalisée le mois avant le camp)
- Justificatifs de participations financières si ayant droit (caf, conseil général)

NE PAS OUBLIER : Fournir au plus tard 1 mois avant le camp :

- Photo d'identité
- Test de natation : Obligatoire pour les accueils comprenant une activité sportive aquatique
- Règlement du solde du montant facturé.

DÉCLARATION DU RESPONSABLE LÉGAL

Je soussigné (Nom Prénom) avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et de fonctionnement des séjours, et déclare y souscrire.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche individuelle d'inscription ainsi que la fiche sanitaire de liaison et m'engage à fournir tous les documents nécessaire au séjour de l'enfant.

Je certifie que mon enfant est âgé de 6 ans au début du séjour, qu'il est inscrit dans un établissement scolaire.

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités du centre.

J'autorise le directeur du centre à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant. D'autre part, je m'engage à rembourser à l'association le montant des frais médicaux engendrés.

J'autorise mon enfant à apparaître sur des supports photographiques pouvant servir à l'illustration de supports de communication de l'organisateur (affiches, brochures vacances, PLV, site internet).

Je verse un acompte de 30 % du montant dû à l'ordre de l'association LYNX ACTION LOISIRS afin que l'inscription soit prise en considération. De plus, je m'engage à régler le solde un mois avant le début du séjour. Le non-paiement dans ce délai entraînera automatiquement l'annulation de l'inscription.

Fait àLe

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé ».

Signature :

POUR NOTRE INFORMATION :

Merci de préciser comment vous avez eu connaissance de notre association.

- école
- office de tourisme
- mairie
- magasin de sport
- déjà venu(e) en camp
- Famille, amis
- CE, collègue de travail
- CAF, services sociaux
- INTERNET
- Bouche à oreille
- autre, précisez :

Cadre administratif RÈGLEMENT

Tarif :

Acompte versé :

Reste à payer :

Règlement du solde :

Confirmation envoyée le.....

/e-mail /

Nom du (des) séjour(s) choisi(s)

Date du (des) séjour(s)

Tarif

PARTICIPANT

NOM

PRÉNOM

Date et lieu de naissance

Age Sexe : Masculin - Féminin

École fréquentée

RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Adresse habituelle

Code postal Ville

Tel domicile.....

Adresse E-Mail

Parent 1 : Père Tuteur

NOM

Prénom

Profession

Tel travail

Tel portable

Sit. Familiale

N° assuré social

Mutuelle..... Département.....

A qui téléphoner en cas d'urgence pendant le(s) séjour(s) : Parents

NOM Prénom Lien Tel

Parent 2 : Mère Tutrice

NOM

Prénom

Profession

Tel travail

Tel portable

Sit. Familiale

PROTOCOLE D'INSCRIPTION

Vous utiliserez la **fiche individuelle d'inscription** ainsi que la **fiche sanitaire de liaison** (formulaires ci-joint).

Pour être prise en considération, le dossier d'inscription dûment complété doit être accompagné d'une attestation de vaccination (OU copies du carnet de vaccination) et d'un acompte de 30 % du montant total du séjour.

Les inscriptions sont retenues par ordre de réception des dossiers complets, le cachet de la poste faisant foi.

PRIX ET PRESTATIONS

Les prix des séjours de vacances comprennent :

- les **frais d'inscription** et d'**adhésion** à l'association,
- l'**assurance** Multirisques des Associations et Collectivités souscrite auprès de la MAIF, 78038 NIORT Cedex 9,
- l'**hébergement** et les **repas** pour les camps,
- l'**encadrement**, le **transport** et le **matériel** pour toutes les activités pratiquées.

Le prix est forfaitaire ; aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible. L'effectif des mineurs indiqué peut être légèrement modifié.

Une remise de 5% est attribuée pour toute inscription au 2^e camp de vacances effectué dans l'année civile. Le bénéficiaire doit être le même enfant ou un (des) enfant(s) de sa fratrie. Ex : inscription d'une fratrie sur la même période de vacances, la remise sera accordée sur les séjours des plus jeunes enfants.

Le solde du séjour devra impérativement être réglé au plus tard 30 jours avant le départ. Le règlement doit être accompagné du nom et prénom de l'inscrit et du nom du séjour réservé. Le non-paiement du solde dans ce délai entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription. Dans ce cas, nous appliquerons les conditions d'annulation précisées au chapitre suivant. Tout retard ou défaut de paiement entraînera des frais de recouvrement qui seront facturés au débiteur.

Nous nous réservons le droit de modifier un séjour pour des raisons de sécurité (climatiques, sociales), d'annuler un séjour qui ne réunirait pas un nombre suffisant de participants. Dans ce cas, par le remboursement intégral des sommes versées, notre service se trouverait libéré de tout engagement.

Régime alimentation spécifique.

Toute préconisation médicale (intolérances, allergies...) devra nous être signalée à l'inscription (afin de vérifier sa compatibilité avec notre organisation). Les informations communiquées sur la fiche sanitaire permettront la préparation de l'accueil personnalisé de l'enfant et du suivi durant le séjour.

La restauration collective est organisée par notre association laïque agréée par l'Etat. Il ne sera pas possible de répondre aux demandes particulières philosophiques ou culturelles (viande halal, régime végétarien ou végétalien, pratique du jeûne alimentaire...) à l'exception de la substitution de la viande de porc par d'autres aliments protidiés (sur demande écrite des parents).

ACTIVITES SPORTIVES AQUATIQUES

Important : Pour les activités canoë, kayak, radeau,* paddle, canyoning* et voile, un Test de natation « anti-panique » est demandé (certificat délivré par un éducateur sportif et en piscine municipale).

Aptitudes requises : effectuer un saut dans l'eau ; réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 sec ; réaliser une sustentation verticale pendant 5 sec ; nager sur le ventre pendant 20 m ; franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. *Canyoning et radeau : Test à réaliser sans brassière.

⚠ Suivant la réglementation, ce document dûment complété, tamponné et signé est Obligatoire pour la pratique des sports aquatiques. Sans ce document, l'enfant ne pourra pas participer à l'activité prévue.

CONDITIONS GENERALES

à conserver par la famille

Courriers à faire parvenir à :

Association **LYNX ACTION LOISIRS**
Espace Sports et Nature du Fier
Chemin des îles 73310 MOTZ
+ d'infos : ☎ 04 79 63 13 68
@ lynxactionloisirs@gmail.com
www.lynx-action-loisirs.com

ASSURANCE ANNULATION

Vous pouvez souscrire une assurance annulation auprès de votre assureur personnel ou de tout autre assureur proposant une « assurance Voyages ».

Cette souscription, à prévoir au moment de l'inscription, n'est pas faite par l'association.

CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation d'une inscription, à nous faire savoir par courrier recommandé, le cachet de la poste faisant foi, entraînera la perception de frais d'annulation par dossier selon le barème suivant :

Plus de 30 jours avant le départ : Retenue des seuls frais administratifs 80 €,
Entre 15 et 30 jours : 50 % du prix total,
Moins de 8 jours : 75 % du prix total,
Non-présentation : Aucun remboursement.

Le non-règlement du solde avant le séjour est assimilé à un désistement.

En cas de force majeure (accident, maladie grave, deuil) toute réclamation sera étudiée.

Dans tous les cas, un minimum de 80 € correspondant à une participation aux frais administratifs sera conservé. L'application de retenues en cas de désistement ou de séjour écourté permet de compenser le préjudice causé à Lynx Action Loisirs. Soucieuse de respecter son budget, l'association fournit des prestations de qualité en quantité en calculant au plus juste le coût des séjours.

RENOI

En cas d'interruption du séjour (renvoi pour mauvaise conduite, convenances personnelles ou inadaptation à la vie de groupe) le montant total du séjour reste acquis à LYNX ACTION LOISIRS. Les frais de transports supplémentaires éventuels sont à la charge de la famille ou du client s'il s'agit d'une collectivité.

PERTE ET VOL

Malgré la vigilance de l'équipe d'animation, il peut arriver qu'un enfant égare un vêtement ou un objet personnel. Dans ce contexte, l'association ne pourra être tenue responsable et n'assure pas de remboursement des effets perdus (vêtements, sac à dos, lunettes...). Le trousseau, mis à la disposition à titre indicatif, n'est pas un document qui engage la responsabilité des animateurs. Les parents doivent aussi responsabiliser les enfants au respect et à la gestion de leurs affaires personnelles.

Il est conseillé de prévoir des affaires de moindre valeur, peu délicates et marquées au nom de l'enfant. L'argent de poche n'est aucunement obligatoire. De plus, les jeux vidéos et téléphones portables ne sont pas admis en camp. L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur les centres ne rentrent pas dans ce cadre.

DROIT A L'IMAGE

L'intégralité des photos de nos supports de communication sont prises au cours de nos séjours et centres de loisirs. En inscrivant votre enfant, vous acceptez que celui-ci soit pris en photo ou filmé dans le cadre des colonies de vacances. Ces clichés pourront servir à l'illustration de nos supports de communication (affiches, brochures vacances, PLV, site internet...).

FRAIS MEDICAUX

En cas de maladie et d'hospitalisation durant le camp, l'association fait l'avance des frais médicaux tels que la visite chez le médecin et l'achat de médicaments.

En fin de séjour, les parents sont tenus à rembourser les frais à l'association Lynx Action Loisirs. Les feuilles de maladie seront remises à la famille contre remboursement.

En cas d'accident, tous nos séjours sont assurés, mais seuls les frais relevant normalement d'une prise en charge de la sécurité sociale ou de la mutuelle et restant à la charge de la famille sont remboursés.

Dans tous les cas, vous serez prévenu par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1- ENFANT

NOM : PRENOM : DATE DE NAISSANCE : GARCON FILLE

DATES ET LIEU DE SEJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SEJOUR DE L'ENFANT : ELLE EVITE DE VOUS DEMUNIR DE SON CARNET DE SANTE.

2- VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE ATTESTATION DE VACCINATIONS OU COPIES DU CARNET DE VACCINATIONS

Table with columns: VACCINS, Oui, Non, Date des, VACCINS RECOMMANDES, Dates. Rows include Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Ou DT Polio, Ou Tétracoq.

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE- INDICATION

3- RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ?

OUI NON Si oui, lequel : Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicaments ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL EU LES MALADIES SUIVANTES ?

Grid of checkboxes for various diseases: RUBEOLE, VARICELLE, ANGINE, SCARLATINE, COQUELUCHE, OTITE, ROUGEOLE, OREILLONS, RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU.

ALLERGIES : PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication, le signaler)

Form for allergies: ASTHME, MEDICAMENTEUSES, ALIMENTAIRES, AUTRES (animaux, plantes, pollen)

REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER : OUI NON Si oui, lequel :

INDIQUEZ CI-APRES : LES DIFFICULTES DE SANTE (MALADIE, HANDICAP, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPERATION, REEDUCATION) EN PRECISANT LES DATES ET PRECAUTIONS A PRENDRE.

4- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS : PORT DE LUNETTES, DE LENTILLES, DE PROTHESES AUDITIVES OU DENTAIRE, COMPORTEMENT DE L'ENFANT, DIFFICULTE DE SOMMEIL ETC... PRECISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? S'IL S'AGIT D'UNE FILLE, EST-ELLE REGLEE ? OUI NON OUI NON

5- RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT PENDANT LE SEJOUR :

NOM : PRENOM : ADRESSE (pendant le séjour) :

TEL FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : TRAVAIL : N° SECURITE SOCIALE : NOM ET TEL. DU MEDECIN TRAITANT (FACULTATIF) :

L'ENFANT BENEFICIE-T-IL : DE LA CMU D'UNE PRISE EN CHARGE S.S. A 100%

Fournir les attestations (CMU et prise en charge SS).

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

Observations Lynx Action Loisirs Espace Sport et Nature du Fier Chemin des iles 73310 MOTZ 04.79.63.13.68 lynxactionloisirs@gmail.com www.lynx-action-loisirs.com